

LA LOGIQUE DU POUVOIR

– Une interprétation logique de la relation de pouvoir –

CONSTANTIN SĂLĂVĂSTRU

Chaire de Logique et Philosophie systématique
Université «Al.I.Cuza» – Iași
E-mail: csalav@uaic.ro

Logic of power – A logical interpretation of the power relationship. This paper is an application of the logic of the relations to the study of the power relationship. Starting from the logical properties of relations (reflexivity, symmetry, transitivity, connexity), the present investigation tries to evidence the relational foundations of the phenomena related to power, such as: power hierarchy, the delegation of power, the fight for power, and the dynamic of power.

1. LE CARACTÈRE RELATIONNEL DU POUVOIR

Le pouvoir est une relation: «une définition très commune du pouvoir dans la science politique est la suivante: “l’habilité de A de déterminer B à faire quelque chose qu’il ne fait pas habituellement”¹.» En cette qualité, la relation de pouvoir s’installe entre trois éléments: le *porteur* du pouvoir (un individu A qui est légitimé pour exercer un acte de pouvoir sur un autre), le *destinataire* du pouvoir (un individu sur lequel s’exerce un acte de pouvoir) et le *domaine* du pouvoir (le «découpage» de la vie quotidienne où se manifeste la relation entre le porteur et le destinataire du pouvoir). Par exemple, le ministre de l’Education Nationale est le *porteur* du pouvoir, tous ceux qui travaillent dans ce domaine sont les *destinataires* de ses actes de pouvoir et, évidemment, l’activité d’instruction et d’éducation est le *domaine* de la relation du pouvoir.

Nous sommes en présence d’une authentique relation de pouvoir si et seulement si tous les trois éléments qui assurent l’ordre structurel de cette relation sont présents simultanément. Le porteur du pouvoir est nécessaire parce qu’il exerce les actes de pouvoir sur tous les autres. Les destinataires du pouvoir sont nécessaires parce qu’autrement l’objet sur lequel on pourrait exercer les actes de pouvoir n’existe pas. Enfin, légitimer un porteur du pouvoir pour tous les domaines est une utopie. La relation de pouvoir a en vue un certain domaine où le porteur est légitimé comme tel pour ses destinataires. Nous pouvons, à la fin de ces quelques considérations, donner une définition: *le pouvoir est une relation qui a en vue un domaine et qui engage deux «arguments»: le porteur du pouvoir et le destinataire du pouvoir.*

¹ David Robertson, *Dictionary of Politics*, Penguin Books, London, 1985, p. 271.

2. AUTORITÉ ET POUVOIR

Le pouvoir est, certes, dans une relation bien déterminé avec l'*autorité*. Le logicien J.M. Bochenski a une intéressante analyse logique sur le concept d'autorité qui a inspiré notre investigation sur la relation de pouvoir. Il trouve convenable la définition suivante de l'autorité: «P est une autorité pour S dans le domaine D si S reconnaît en principe comme vrai tout ce qui lui est communiqué par P sous la forme d'une assertion faisant partie du domaine D.»² Malgré des similitudes évidentes entre les deux concepts invoqués, nous pouvons découvrir assez de différences.

La première: Dans une relation d'autorité, le destinataire reconnaît comme vraies toutes les assertions du porteur dans le domaine où s'est installée ladite relation. Le motif de cette attitude tient au fait que le destinataire a reconnu – par l'intermédiaire d'un acte de libre volonté – le porteur comme compétence cognitive dans le domaine où se manifeste cette relation. Cet acte de reconnaissance libre l'oblige d'accepter comme vraies toutes les assertions du porteur. Généralement parlant, une relation de pouvoir ne s'installe pas par la libre volonté de tous les destinataires, mais par la volonté de la majorité. Par conséquent, il est possible que, pour un certain destinataire du pouvoir, le porteur légitimé par la volonté de la majorité ne coïncide pas avec son option. En ce cas, il peut ne pas accepter comme vraies les assertions du porteur officiel.

La deuxième: Il y a des différences en ce qui concerne les conséquences de ces deux relations sur les individus engagés. La relation d'autorité n'a pas de conséquences sur ceux qui n'ont pas reconnu l'autorité d'un certain porteur. Par exemple, si je ne reconnais pas l'autorité du médecin Ionesco, alors je ne suis pas obligé de suivre ses recommandations en ce qui concerne le traitement d'une certaine maladie. La situation est complètement différente dans le cas d'une relation de pouvoir. Malgré le fait que je n'aie pas reconnu et, par conséquent, je n'aie pas légitimé l'actuel recteur comme porteur du pouvoir dans mon institution, je suis obligé d'accomplir ses directives comme actes de pouvoir parce qu'il est légitimé par la volonté de la majorité et parce que je suis obligé de me soumettre à la volonté de la majorité. Je suis obligé de me soumettre à la volonté de la majorité parce que c'est une convention – à laquelle j'ai adhéré – qui permet à une relation de pouvoir de s'installer.

La troisième: Quelles sont les conséquences si le destinataire n'accomplit pas les directives du porteur? Elles sont différentes dans le cas de la relation d'autorité par rapport à la relation de pouvoir. Si je ne suis pas les recommandations du médecin, je ne peut pas être puni pour cette attitude par les autres. Evidemment, il

² J.M. Bochenski, *Ce este autoritatea? Introducere în logica autorității* (Qu'est-ce que l'autorité? Introduction à la logique de l'autorité), Editura Humanitas, București, 1992, p. 24.

est possible de voir s'aggraver ma maladie, mais cette chose n'a pas de liaison avec la relation d'autorité! Si je ne respecte pas les directives de mon recteur, alors le risque est évident: *la sanction!* Les actes de pouvoir du recteur sont *obligatoires* pour tous les professeurs de l'Université parce que le recteur est le porteur d'un pouvoir légitimé par l'intermédiaire d'une convention de légitimation à laquelle tous les professeurs ont adhéré. Si tu es d'accord avec la convention, alors nécessairement tu dois être d'accord avec ses conséquences!

La quatrième: Il y a des différences en ce qui concerne les facteurs qui interviennent dans le processus d'instauration d'une relation. L'autorité s'installe grâce aux facteurs internes qui tiennent seulement aux éléments de cette relation. Une certaine personne s'impose comme porteur de l'autorité par rapport à l'autre dans un certain domaine seulement parce qu'il est une compétence reconnue dans ce domaine. La propagande, les intérêts, les sentiments de bienveillance, la publicité n'ont pas un rôle essentiel parce que quelqu'un s'impose comme porteur de l'autorité en vertu de ses qualités. Par contre, la relation de pouvoir s'institue en plus sous l'influence de certains facteurs externes. Nous légitimons souvent un individu comme porteur du pouvoir en vertu d'une ancienne amitié, d'une spécialité identique, des intérêts de groupe et d'autre chose comme ça. En ce cas, la propagande, la publicité ont un rôle très important. La manifestation de la relation de pouvoir dans le domaine politique est édifiante dans ce sens.

Nous pouvons conclure que les deux relations sont différentes. Les relations entre elles sont bien fixées par le tableau ci-dessous:

<i>La dynamique du pouvoir</i>	La présence du pouvoir	La présence de l'autorité
<i>La dynamique de l'autorité</i>		
La présence de l'autorité	Pouvoir et autorité (P + A)	Autorité sans pouvoir (A – P)
L'absence de l'autorité	Pouvoir sans autorité (P – A)	Ni autorité ni pouvoir (–A – P)

Nous découvrons quatre situations de la relation entre pouvoir et autorité. La première vise la *présence de l'autorité et du pouvoir*: le médecin est une autorité dans son domaine de compétence et, s'il est le chef de l'hôpital, alors il est en plus le porteur du pouvoir dans l'hôpital. La deuxième a en vue la *présence de l'autorité mais l'absence du pouvoir*: le médecin qui est une autorité mais qui n'est pas le chef de l'hôpital entre dans cette catégorie. La troisième situation marque la *présence du pouvoir mais l'absence de l'autorité*: le médecin le moins compétent qui est le chef de l'hôpital illustre ce cas. Enfin, la quatrième situation met en

évidence l'*absence de l'autorité et l'absence du pouvoir*: le médecin le moins compétent et qui n'a pas de fonction dans l'hôpital.

3. ÉLÉMENTS DE LOGIQUE DES RELATIONS

Si le pouvoir est une relation, alors nous pouvons l'analyser à l'aide de la logique des relations.³ Nous voudrions attirer l'attention sur quelques aspects de la logique des relations qui sont absolument nécessaires pour une application de cet instrument à la relation de pouvoir. Soit la proposition: «Le nombre x est plus grand que le nombre y ». Elle est une proposition de relation où «plus grand» exprime la relation (la variable de prédicat) et les concepts «nombre x », «nombre y » expriment les éléments entre lesquels est établie la relation donnée (les arguments de la relation). Si nous nottons la variable de relation avec (R) et les arguments de la relation avec (x,y), alors nous obtiendrons la *forme propositionnelle* de notre exemple: $R(x,y)$ qui signifie que « x est dans une relation R avec y ». Tous les éléments auxquels s'applique une relation déterminent le *champ de la relation*. Par exemple, le champ de la relation invoquée est constitué par tous les nombres naturels. Certains arguments du champ de la relation donnent une proposition fausse. Par exemple, l'argument (5) du champ «nombres naturels» donne une proposition fausse dans l'illustration suivante: «5 est plus grand que 10». Autrefois les arguments donnent une proposition vraie: «5 est plus grand que 3». Dans le premier cas on dit que la relation est *non-satisfaite*, dans le deuxième cas on dit que la relation est *satisfaite*.

Toute relation a une série de propriétés qui fondent, en dernière instance, le système de la logique des relations. L'investigation de ces propriétés a en vue trois situations distinctes: (a) si la relation est toujours satisfaite; (b) si la relation est parfois satisfaite; (c) si la relation n'est jamais satisfaite.

Une première propriété est la *réflexivité*. La réflexivité est la propriété d'une relation qui exprime l'appétence de la relation de se manifester vis-à-vis de chacun de ses arguments. Plus exactement, si une relation est réflexive, alors chaque argument entretient cette relation avec lui-même. Si la propriété est toujours satisfaite, alors la relation est *réflexive*. La relation d'égalité est réflexive parce que toujours un nombre est égal avec lui-même. Ce qu'on peut écrire:

$$(x) R(x,x)$$

³ Pour les aspects fondamentaux de la logique des relations voir: Patrick Suppes, *Introduction to Logic*, Van Nostrand Reinhold Company, New-York..., 1957, pp. 208–228; Alfred Tarski, *Introduction à la logique*, Gauthier-Villars, Nauwelaerts, Paris-Louvain, 1960, pp. 76–102; P.F. Strawson, *Introduction to Logical Theory*, Paperbacks, Methuen, London, 1964, pp. 202–210; Philippe Thiry, *Notions de logique*, De Boeck, Bruxelles, 1993, pp. 125–132; Gérard Chazal, *Éléments de logique formelle*, Hermès, Paris, 1996, pp. 141–155.

5

où (R) signifie la relation d'égalité. Si la propriété n'est jamais satisfaite, alors la relation est *irréflexive*: la relation de position géographique est irréflexive (la proposition «Iași est au nord de Iași» est un proposition toujours fausse):

$$(x) \neg R(x,x)$$

Si la propriété est parfois satisfaite, parfois non-satisfaite, alors la relation est *non-réflexive*: la relation de confiance est *non-réflexive* (parfois l'individu a confiance en lui-même, autrefois il n'a pas confiance en lui-même):

$$(Ex) \neg R(x,x)$$

La deuxième propriété est la *symétrie*. Une relation est symétrique si l'échange réciproque des places des arguments n'affecte pas le fonctionnement de la relation. Si la propriété est toujours satisfaite, alors la relation est *symétrique*. La relation d'égalité est symétrique: si $a = b$, alors $b = a$. La relation d'amitié est symétrique: si a est l'ami de b , alors b est l'ami de a . Ce qui s'écrit:

$$(x)(y) R(x,y) \rightarrow R(y,x)$$

Si les exigences de cette propriétés ne sont jamais satisfaites, alors la relation est considérée *asymétrique*. La relation de position géographique est asymétrique: si a est au nord de b , alors il n'est jamais possible que b soit au nord de a :

$$(x)(y) R(x,y) \rightarrow \neg R(y,x)$$

Si la propriété est parfois satisfaite, alors la relation est *non-symétrique*. La relation de confiance est non-symétrique: il y a des cas où a a confiance en b et b a confiance en a mais, également, il y a des cas où a a confiance en b mais b n'a pas confiance en a :

$$\neg[(x)(y) R(x,y) \rightarrow R(y,x)] \equiv (Ex)(Ey) \neg[R(x,y) \rightarrow R(y,x)] \equiv (Ex)(Ey) R(x,y) \ \& \ \neg R(y,x)$$

La troisième propriété est la *transitivité*. Une relation est *transitive* si, étant présente entre a et b et encore entre b et c , alors elle est présente entre a et c . La relation «être le frère de» est une relation transitive: si a est le frère de b et b est le frère de c , alors a est le frère de c :

$$(x)(y)(z) [Rxy \ \& \ Ryz] \rightarrow Rxz$$

Si l'exigence de la transitivité n'est jamais satisfaite, alors la relation est *intransitive*. La relation déterminée par le syntagme «être le double de» est intransitive: si a est le double de b et b est le double de c , évidemment a n'est jamais le double de c :

$$(x)(y)(z) [Rxy \& Ryz] \rightarrow -Rxz$$

Si les exigences de la transitivité sont parfois satisfaites, alors la relation est *non-transitive*. La relation d'amitié est non-transitive: si a est l'ami de b et b est l'ami

6

de c , alors il est possible que a soit l'ami de c mais, également, il est possible qu'il ne le soit pas. La formule de la non-transitivité s'obtient par la négation de celle de la transitivité:

$$-\{(x)(y)(z) [Rxy \& Ryz] \rightarrow Rxz\} \equiv (Ex)(Ey)(Ez) [Rxy \& Ryz \& -Rxz]$$

La quatrième propriété est la *connexité*. Une relation est *connexe* si elle se manifeste – directement ou inversement – entre deux éléments quelconques du champ de la relation. La relation déterminée par le syntagme «plus grand ou égal» est une relation connexe dans le champ des nombres naturels:

$$(x)(y) [Rxy \vee Ryx]$$

Si les exigences ne sont jamais accomplies, alors la relation est *disconnexe*. La relation identifiée par «être double et triple» est disconnexe dans le champ des nombres naturels: aucun nombre ne peut être le double et le triple d'un même nombre:

$$(x)(y) -[Rxy \vee Ryx] \equiv (x)(y) [-Rxy \& -Ryx]$$

Si les exigences de la connexité sont parfois accomplies, alors la relation est *non-connexe*. La relation de paternité est non-connexe: si nous avons deux personnes quelconques, il est possible que l'un d'eux soit le père de l'autre mais il est possible qu'il ne le soit pas:

$$-\{(x)(y) (Rxy \vee Ryx)\} \equiv (Ex)(Ey) [-Rxy \& -Ryx]$$

4. LE POUVOIR ET LA LOGIQUE DES RELATIONS

L'application des propriétés logiques des relations à la relation de pouvoir a des conséquences importantes pour une nouvelle vision sur le concept de pouvoir et sur sa fonctionnalité dans le cadre constructif du discours.

La propriété de la *réflexivité* appliquée à la relation de pouvoir c'est voir si le porteur du pouvoir peut être, en même temps, le destinataire du pouvoir. Si cette substitution était possible, alors cela signifierait que le chef donne les ordres pour lui-même et c'est toujours lui qui doit les exécuter! Ce n'est pas possible et même s'il l'était, nous serions en présence d'une action inutile. Parce que le porteur peut exécuter des actions sans se donner des ordres! Par conséquent, le porteur ne peut jamais devenir un authentique destinataire dans le cadre de la même relation,

considérée dans le même domaine. Notre conclusion est que la relation de pouvoir est *irréflexive*, ce qui signifie que jamais le porteur du pouvoir ne peut être en même temps le destinataire du pouvoir (pour le même domaine de la relation de pouvoir). Si nous symbolisons par (R) la relations de pouvoir et par (x) le porteur du pouvoir, alors le caractère irréflexif de cette relation s'écrit de la façon suivante:

7

$$(x) - R(x,x)$$

ce qui signifie que le porteur du pouvoir ne peut pas devenir le destinataire du pouvoir. Nous pouvons instituer la règle:

(R₁) Dans une relation de pouvoir, toujours le porteur du pouvoir est une entité distincte par rapport au destinataire du pouvoir.

La conséquence d'une telle règle est que le pouvoir implique une distinction stricte entre un groupe dont les membres exercent le pouvoir dans leur qualité de porteurs du pouvoir et un autre groupe, d'habitude beaucoup plus nombreux, qui supporte les dispositions qui résultent de la manifestation des actes de pouvoir. Les slogans beaucoup utilisés, spécialement dans le discours politique des campagnes électorales («le pouvoir du peuple», «le pouvoir de tous»), ne sont que des formules rhétoriques par l'intermédiaire desquelles la manipulation des foules est mise en pratique.

Evidemment, la règle ci-dessus s'applique dans le cadre tracé par deux restrictions: l'unité du domaine et l'unité de la structure hiérarchique. Le chef du parti est le porteur du pouvoir par rapport aux membres de son parti seulement dans le domaine de la vie politique et, également, seulement dans une période pour laquelle il a été élu comme chef de parti.

La deuxième propriété: la *symétrie*. Dans une relation de pouvoir est-il possible d'échanger réciproquement les places du porteur et du destinataire? Le porteur peut-il devenir destinataire et le destinataire peut-il devenir porteur en conservant la relation de pouvoir? Autrement dit, le chef du parti peut-il devenir subordonné et le subordonné chef de parti? Certes, la réponse est négative si les deux restrictions mentionnées plus haut sont maintenues pour délimiter le cadre: le même domaine et le même acte de légitimation du pouvoir. Le chef du parti reste le chef de parti pour la période pour laquelle il a été élu, donc pour un acte de légitimation. Nous concluons que la relation de pouvoir est *asymétrique*:

$$(x)(y) R(x,y) \rightarrow -R(y,x)$$

ce qui autorise la règle:

(R₂) Dans toute relation de pouvoir, le rapport entre les deux éléments de la relation est unidirectionnel: du porteur au destinataire.

Le fait qu'une relation de pouvoir est asymétrique seulement pour un acte de légitimation montre une chose très importante pour une telle relation: *les exigences de la symétrie expriment l'impératif du changement de la relation du pouvoir*. Une explication est, sans doute, nécessaire. L'asymétrie de la relation de pouvoir indique la tendance de conservation de la relation de pouvoir. Mais le fait que l'asymétrie de la relation de pouvoir reste valable seulement pour un acte de légitimation dit quelque chose sur le fait que la société a prévu des mécanismes qui ont le rôle de s'opposer à cette tendance.

8

Il y a encore deux autres situations où l'on peut placer une relation du point de vue de la symétrie: (a) toujours les deux éléments d'une relation de pouvoir peuvent échanger réciproquement les fonctions; (b) parfois les deux éléments peuvent échanger réciproquement les fonctions. Dans le premier cas, nous avons affaire à une relation symétrique, dans le deuxième, à une relation non-symétrique. Les conséquences pour la vie quotidienne (sociale, politique, culturelle, etc.) seraient catastrophiques: l'exercice du pouvoir serait sous le signe du doute et, par cela, même le fonctionnement normal de la société le serait. Si à chaque moment les chefs et les subordonnés sont interchangeables, alors personne n'accomplit les ordres dans l'espoir qu'il va devenir bientôt chef!

Le caractère asymétrique de la relation de pouvoir a comme résultat l'*accent profondément polémique* de la lutte pour le pouvoir. Cet aspect est plus que visible dans le domaine politique où la lutte pour le pouvoir se concrétise dans les discours politiques très polémiques. Chaque destinataire a comme but – dans les actes de légitimation – d'obtenir une situation de porteur du pouvoir à différents niveaux de l'exercice du pouvoir. Dans une société démocratique, il n'a d'autre instrument que le discours pour combattre son adversaire. Combattre l'adversaire signifie la réfutation argumentée de ses idées, de ses arguments, de ses faits. Comme l'adversaire fait, lui-même, la même chose, la confrontation entre les deux est la marque d'une polémique.

Arrêtons-nous à l'application de la propriété de la *transitivité* à la relation de pouvoir. La transitivité exprime la possibilité de transférer une relation: si *a* est en relation *R* avec *b*, et *b* est en relation *R* avec *c*, alors *a* est en relation *R* avec *c*. La relation de pouvoir a, de ce point de vue, un comportement intéressant: si le chef de la police est en relation de pouvoir avec le chef du compartiment de mœurs, et le dernier est en relation de pouvoir avec son subordonné, alors nous pouvons conclure que le chef de la police est en relation de pouvoir avec le subordonné du compartiment de mœurs. La relation de pouvoir est une relation *transitive*:

$$(x)(y)(z) [R(x,y) \& R(y,z)] \rightarrow R(x,z)$$

qui assure la justification de la règle:

- (R₃) Etant donnée une relation de pouvoir dans un domaine quelconque, le porteur du pouvoir par rapport à un destinataire quelconque est le porteur du pouvoir par rapport au destinataire.

Une formulation plus persuasive de cette règle est: «le chef de mon chef est mon chef» ou encore: «le subordonné de mon subordonné est mon subordonné».

Quelques observations résultent de ce caractère transitif de la relation de pouvoir. Le caractère transitif de la relation de pouvoir non seulement transfère la relation de pouvoir (de a;b et b;c à a;c), mais il *conserve également les situations avec lesquelles les deux acteurs d'une relation de pouvoir sont entrés dans cette relation*. Par exemple, le chef de la police est entré dans la relation de pouvoir avec

9

le chef du compartiment de mœurs en qualité de *porteur du pouvoir*. Le subordonné du chef du compartiment de mœurs entre dans la relation de pouvoir en qualité de *destinataire du pouvoir*. La relation de pouvoir qui résulte entre le chef de la police et le subordonné du compartiment de mœurs maintient le statut initial: le chef de la police reste le porteur du pouvoir et le subordonné reste le destinataire du pouvoir. Une nouvelle règle s'impose:

- (R₄) Etant donnée une structure hiérarchique de pouvoir, elle conserve les rôles avec lesquels sont entrés les acteurs des relations de pouvoir, quelque soit la dynamique de ces relations.

Une deuxième observation: *la propriété de la transitivité de la relation de pouvoir constitue le fondement logique de la hiérarchisation du pouvoir*. Les relations de pouvoir sont des relations de degré. Elles établissent certaines hiérarchies, certains niveaux de la gestion du pouvoir. En fonction de ces niveaux on peut déterminer la position de chaque participant à une relation de pouvoir. La propriété de la transitivité introduit la différence dans les relations de pouvoir: le ministre de l'éducation est situé à un certain niveau des relations de pouvoir, le recteur de l'Université à un autre niveau, le directeur de lycée à un autre niveau. La transitivité – et sa conséquence directe, la hiérarchisation du pouvoir – déterminent une situation paradoxale: chaque individu engagé dans une hiérarchie de pouvoir est, en même temps, le porteur et le destinataire du pouvoir. Il est porteur pour ceux qui sont, pour lui, subordonnés et il est destinataire pour ceux qui sont, pour lui, chefs! Deux exceptions: l'individu situé sur le niveau le plus haut de la hiérarchie (qui n'a pas de chef) et l'individu situé sur le niveau le plus bas de la hiérarchie (qui n'a pas de subordonnés).

Troisième observation: *la transitivité est le fondement logique de la délégation du pouvoir*. Grâce à une hiérarchisation stricte du pouvoir, parfois le porteur du pouvoir n'agit pas directement en cette qualité sur les destinataires quelconques mais par l'intermédiaire des structures de pouvoir situées aux niveaux inférieurs de la hiérarchisation. Nous sommes en présence d'une *délégation du*

pouvoir, l'acte par l'intermédiaire duquel un porteur de pouvoir situé à un niveau supérieur de la hiérarchisation du pouvoir renonce à une série de ses prérogatives en faveur d'un porteur de pouvoir située à un niveau inférieur. Par exemple, les décisions du ministre sont mises en pratique par ses subordonnés hiérarchiques.

La délégation du pouvoir a un caractère nécessaire. Elle est déterminée par deux catégories de facteurs: l'impossibilité du porteur du pouvoir hiérarchiquement supérieur d'entretenir des relations de pouvoir avec toute les structures subordonnées et l'incapacité du même porteur du pouvoir de bénéficier d'autorité dans tous les domaines qui lui sont subordonnés. En plus, le fonctionnement normal par une hiérarchie de pouvoir est conditionnée d'une certaine autonomie des niveaux hiérarchiques dans leurs actes d'exercice du pouvoir.

Enfin la quatrième observation: *le fonctionnement des règles déterminées par*

10

la propriété de la transitivité du pouvoir présuppose: l'unité du domaine, l'unité de la hiérarchie et l'unité de l'acte de légitimation. Le chef de mon chef est mon chef seulement si les personnages (moi, mon chef, le chef de mon chef) font partie du même domaine, de la même hiérarchie du domaine et ils ont obtenu ce statut par l'intermédiaire du même acte de légitimation. Autrement, la règle n'est pas valable: il est possible que mon chef dans le domaine politique soit mon subordonné dans l'organisation hiérarchique de mon escalier du bâtiment.

Quelles seraient les conséquences si la relation de pouvoir était *intransitive* ou *non-transitive*? Une relation de pouvoir intransitive ferait impossible toute hiérarchie de pouvoir parce que le pouvoir ne pourrait pas passer d'un niveau à l'autre. Evidemment, en ces conditions, le fonctionnement normal de la société est en danger. Ne pas reconnaître les hiérarchies de pouvoir établies par l'intermédiaire des actes de légitimations libres signifie, le plus probablement, l'instauration du chaos dans la société.

Une dernière application a en vue la *connexité*. Une relation est connexe si elle se manifeste – dans un sens ou en sens inverse – entre deux éléments quelconques du domaine visé. L'analyse de la connexité de la relation de pouvoir présuppose voir: (a) si la relation de pouvoir se manifeste toujours entre n'importe quels deux individus de la société; (b) si la relation de pouvoir ne se manifeste jamais entre deux individus quelconques de la société; (c) si la relation de pouvoir se manifeste seulement parfois entre les deux individus de la société. La réponse à la première question est négative. Aucun individu n'entre en relation de pouvoir avec tous les autres. En plus, aucun individu ne peut ne pas entrer en relation de pouvoir avec les autres individus. La réponse à la troisième question est affirmative: par exemple, le recteur de l'Université entre en relation de pouvoir avec ses subordonnés mais il n'entre pas en relation de pouvoir avec les employés

de l'usine métallurgique. Nous pouvons conclure que la relation de pouvoir est *non-connexe*:

$$(Ex)(Ey) [-Rxy \ \& \ -Ryx]$$

ce qui s'exprime par l'intermédiaire de la règle:

(R_s) Dans une structure hiérarchique de pouvoir, toute relation de pouvoir est sélective: la relation fait un choix entre les porteurs et, également, entre les destinataires du pouvoir en fonction de critères bien déterminés.

La non-connexion du pouvoir exprime le fait que l'individu a la *possibilité d'un certain choix* sur les relations de pouvoir qu'il assume. Si la relation de pouvoir était impérative, alors cette liberté d'option serait une illusion parce que les individus entreraient, un à un, dans une relation de pouvoir avec toutes les conséquences qui découlent d'une telle situation.

La possibilité du choix a en vue *tous les trois éléments* d'une relation de pouvoir: le porteur, le destinataire et le domaine. Les groupes de pouvoir font une

11

sélection sur le porteur du pouvoir en fonction de certains critères. Il y a des situations où le choix est le plus heureux possible. En ce cas, la relation de pouvoir se manifeste dans les limites de la normalité. Il y a des situations où le choix du porteur est, évidemment, non-inspiré. En ce cas, les individus sanctionnent le porteur du pouvoir et, ce qui plus est, le groupe qui a soutenu un tel porteur du pouvoir. Si le maire de Bucarest mécontente tout le monde, il n'est pas coupable (parce que il est tout simplement un incapable) mais le groupe qui a promu au pouvoir un incapable est coupable! Il y a une sélection en ce qui concerne le destinataire. La relation de pouvoir se projette pour un certain domaine et, évidemment, elle a en vue les personnes de ce domaine.

Le caractère sélectif de la relation de pouvoir est déterminé, premièrement, par le *domaine* de manifestation d'une relation de pouvoir. Si la relation de pouvoir se déroule dans le domaine politique, alors les porteurs et les destinataires du pouvoir appartiennent à ce domaine. La sélection tient, d'autre part, à l'*autorité* des individus engagés dans une relation de pouvoir. L'exigence de l'autorité vise, premièrement (mais pas exclusivement) le porteur du pouvoir. Normalement, le porteur du pouvoir devrait être une autorité dans le domaine où se manifeste la relation de pouvoir. Remarquons encore que la sélection est imposée par l'*image* qu'ont les acteurs d'une relation de pouvoir dans les yeux de ceux qui accordent la légitimation du pouvoir. Une image favorable assure une victoire plus facile dans les élections! Le problème de l'image est essentiel dans la lutte pour le pouvoir politique. Enfin, la sélection des relations de pouvoir est influencée par les *intérêts*.

Ce qui est essentiel dans la dynamique de la relation de pouvoir c'est l'exigence que l'intérêt ne soit pas le facteur le plus important dans cette sélection.

Une analyse attentive de la propriété de la connexité porte à une conclusion importante: *la connexité constitue le fondement logique de la nature du pouvoir*. Nous avons affirmé que la relation de pouvoir est non-connexe. Par conséquent, elle est sélective, c'est-à-dire elle laisse à l'individu la liberté d'option en ce qui concerne les relations de pouvoir qu'il assume. Cette liberté est une caractéristique des régimes démocratiques. Nous concluons que la non-connexité de la relation de pouvoir est le *fondement logique des régimes démocratiques*.

Si la relation de pouvoir était *connexe*, alors la tendance serait celle de l'agrandissement du nombre de relations de pouvoir où l'individu est obligé d'entrer. En ce cas, sa liberté d'option serait sérieusement diminuée parce que chaque relation de pouvoir amène certaines prescriptions (qui mettent en évidence ce qu'on doit nécessairement faire dans une relation de pouvoir) et certaines interdictions (qui mettent en évidence ce qui est interdit de faire dans une relation de pouvoir). Nous concluons que le caractère connexe de la relation de pouvoir est le *fondement logique des régimes autoritaires*. Les cas extrêmes ont en vue les régimes totalitaires.

Enfin, si la relation de pouvoir était *disconnexe*, alors elle ne se manifesterait

12

jamais entre les membres de la société. La situation est complètement opposée à celle antérieurement décrite. Si dans les régimes de dictature tous ou la plupart des individus sont subordonnés à un individu ou à un groupe restreint, dans cette dernière situation personne n'est subordonné à personne. Le caractère disconnexe du pouvoir est le *fondement logique des régimes anarchiques*. En ce cas, les porteurs du pouvoir ont seulement l'illusion qu'ils détiennent et qu'ils gèrent le pouvoir.

5. LE DONNÉ POLITIQUE ET LA LOGIQUE DU POUVOIR

L'analyse du pouvoir par l'intermédiaire de l'instrument méthodologique de la logique des relations a des conséquences importantes pour une explication de la manifestation du pouvoir dans le domaine politique. Même si certains aspects ont été déjà illustrés, d'autres peuvent être encore soulignés.

(a) Chaque propriété invoquée (la réflexivité, la symétrie, la transitivité, la connexité) reflète une certaine caractéristique de la relation de pouvoir. La réflexivité de la relation de pouvoir divulgue *la relation du pouvoir avec elle-même*. Le fait que la relation de pouvoir est, normalement, irreflexive montre le *sens du pouvoir* qui ne peut être que bidirectionnel (un individu est le porteur du

pouvoir par rapport à l'autre, différent de lui-même, qui est le destinataire du pouvoir).

La symétrie met en évidence la *morphologie du pouvoir*, c'est-à-dire la *relation du pouvoir avec l'altérité*. L'asymétrie de la relation de pouvoir explique la situation où se trouvent les éléments structuraux de la relation de pouvoir (le porteur et le destinataire) qui ne peuvent pas échanger réciproquement les fonctions dans la même relation de pouvoir. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas une lutte permanente pour échanger ou pour conserver ces fonctions: les porteurs agissent pour conserver ce rôle pour eux-mêmes, les destinataires pour arriver dans la posture de porteurs du pouvoir.

La transitivité indique la *structure hiérarchique* du pouvoir. Elle est un signe de la *relation du pouvoir avec chaque individu engagé dans une structure hiérarchique de pouvoir*. La transitivité est le fondement de la délégation du pouvoir, un mécanisme très important pour le fonctionnement pratique du pouvoir. Enfin, la connexité est l'expression de la *nature du pouvoir*. En fonction des trois situations de la connexité (connexité, non-connexité et disconnexité) se fondent trois types de régimes politiques: démocratiques, autoritaires et anarchiques.

(b) L'analyse de l'architecture structurale et de la dynamique du pouvoir constitue une base importante pour répondre à la question suivante: *Qu'est-ce que la lutte pour le pouvoir exprime-t-elle?* Généralement parlant, la lutte pour obtenir un poste de pouvoir exprime la *tendance de l'individu de passer de la normalité de la relation de pouvoir à certaines situations qui s'écartent de la normalité*.

13

Écoutons les explications. Une relation de pouvoir, une fois installée, est, normalement, asymétrique: le porteur et le destinataire ne peuvent pas échanger leurs places. Mais nous pouvons facilement constater que les germes de la contestation du pouvoir légitime sont présents dès les premiers moments du fonctionnement de ce pouvoir. La contestation est le signe évident de la lutte pour le pouvoir. Ceux qui contestent le pouvoir sont, évidemment, les destinataires. Ils veulent devenir les porteurs du pouvoir. Par cela, ils veulent que la relation de pouvoir soit non-symétrique. Mais la non-symétrie n'est pas une caractéristique normale de la relation de pouvoir. Pourquoi ne veulent-ils pas transformer cette relation en une relation symétrique? Parce que chacun de ceux qui aspirent à la position de porteur du pouvoir voudrait que les rôles soient changés seulement quand les autres sont au pouvoir! S'ils arrivent au pouvoir, alors ils militent avec toute leur force pour maintenir le caractère asymétrique de la relation de pouvoir!

Une relation de pouvoir, une fois installée, assure une certaine hiérarchie du pouvoir qui détermine certains rapports entre les individus engagés dans cette structure hiérarchique. Mais nous pouvons constater que le nouveau pouvoir n'est pas encore bien installé et les contestations qui réclament l'échange de la hiérarchie

peuvent être remarquées. Ce qui signifie, sans doute, l'absence du fonctionnement de la transitivité de la relation de pouvoir. Si la transitivité exprime la manifestation normale d'une relation de pouvoir, la non-transitivité exprime l'anormalité d'une telle relation. Pourquoi pas l'intransitivité? Parce que la hiérarchie établie est mauvaise seulement jusqu'au moment où le contestataire de la hiérarchie établit lui-même une autre hiérarchie. Ensuite il agit pour maintenir une hiérarchie, donc pour la manifestation du caractère transitif de la relation de pouvoir.

En vertu de la connexion, la relation de pouvoir assure une sélection, parce qu'elle est non-connexe. Mais le groupe de pouvoir qui détient le pouvoir a la tendance de réaliser une *extension maximale des relations de pouvoir*. En ces conditions, la relation tend à la connexité. Le groupe de pouvoir qui ne détient pas le pouvoir a la *tendance de limiter* des relations de pouvoir. La relation tend à la disconnexité. Si les rapports de pouvoir s'inversent, alors les rôles s'inversent.